

Règlement du Concours d'écriture – Averty Editions Medias

ARTICLE 1

La maison d'édition Averty Editions Medias organise son premier concours d'écriture.

Ce concours gratuit est ouvert à tous, auteurs amateurs ou professionnels et aux élèves d'écoles, français ou francophones afin d'encourager la création de textes originaux et leur diffusion via la maison d'édition Averty Edition Medias, dont le produit phare est la boîte à histoires multilingues Panotin.

ARTICLE 2

Les participants peuvent présenter une production individuelle ou collective dans un cadre scolaire avec son établissement.

Les auteurs peuvent soumettre une histoire par catégorie (celle des 0 – 3 ans ou bien celle des 4 – 8 ans).

Les productions doivent être des œuvres originales.

Les textes sont destinés aux enfants de 0 à 8 ans et ne doivent pas :

- Dépasser les 250 mots pour les enfants de 0 à 3 ans,
- Dépasser les 700 mots pour les enfants de 4 à 8 ans.

ARTICLE 3

Pour participer au concours, les candidats doivent :

- Prendre connaissance du présent règlement
- Envoyer leurs textes au plus tard le vendredi 26 janvier 2024

ARTICLE 4

Les textes doivent être envoyés via le formulaire dédié sur la page Concours d'écriture sur le site <https://panotin.com/>

Pour toute question, vous pouvez envoyer un mail à contact@panotin.com

ARTICLE 5

Le comité de lecture constitué récompense plusieurs lauréats à travers trois prix :

- Le Prix des écrivains en herbe
- Le prix du Public
- Le prix Coup de Cœur du jury

ARTICLE 6

Les textes primés, écrits par des auteurs amateurs, feront l'objet d'une publication en livre papier et audio et seront assujettis à la signature d'un contrat d'auteur.

Les textes non-primés ne seront pas archivés et pourront faire l'objet d'une seconde lecture et/ou réécriture en coopération avec l'équipe éditoriale.